



**Monsieur le Maire
Commune de Bischwihr
Mairie 69 Grand Rue
68320 BISCHWIHR**

Dossier suivi par :
Christine LEMARCHAND
Tél : 33 (0)3 89 20 20 71
Courriel : c.lemarchand@alsace.cci.fr
Objet : projet de PLU arrêté

Colmar, le 06/12/2018

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 25 septembre 2018, vous avez sollicité l'avis de notre Chambre de Commerce et d'Industrie sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2018.

La Chambre de Commerce et d'Industrie note avec intérêt votre volonté de développer la zone d'activités existante. Cet engagement répond à la forte demande actuelle en immobilier d'activité dans le secteur de Colmar et sa proche périphérie.

En raison de la localisation en plaine de la zone d'activité, une attention particulière devra être portée sur son traitement qualitatif. Comme indiqué également dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le règlement, nous vous encourageons notamment à définir une gestion qualitative des eaux pluviales et à prendre en compte une insertion paysagère vertueuse.

Dans un souci d'optimisation de la zone, il nous paraît important de restreindre la vocation de la zone, et d'en interdire le commerce, hormis les showrooms, voire de réduire la place potentielle du logement de fonction (superficie maximale élevée, risque de dérive de la construction a posteriori).

C'est pourquoi, après examen du dossier par nos services, notre CCI émet un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de la prise en compte de nos observations ci-dessus.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

**La Directrice de la Délégation de Colmar
Chambre de Commerce et d'Industrie
Alsace Eurométropole**



Myriam PARIS